

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

UFI: CP83-F002-U00D-19U6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: TUNAP GmbH & Co. KG
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0
E-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.com

Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

Fournisseur

Société: TUNAP Benelux
Rue: Oeverstraat 23
Lieu: B-9160 Lokeren
Téléphone: 0032 9 326 76 00
E-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.nl

Téléfax: 0032 9 326 760 7

1.4. Numéro d'appel d'urgence: antigif centrum, centre antipoisons: 070 245 245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

polysulfures de di-tert-dodécyle
Trioxyde de molybdène, produits de réaction avec le bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] hydrogénodithiophosphate
Phosphite de diisododécylphényle
phosphite de triisodécyle
Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)
[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)
[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)
[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)
[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine

Mention Attention**d'avertissement:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 2 de 16

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans aux prescriptions légales.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68425-15-0	polysulfures de di-tert-dodécyle			1 - < 3 %
	270-335-7		01-2119540516-41	
	Skin Sens. 1B; H317			
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène			0,1 - < 1 %
	270-128-1		01-2119491299-23	
	Repr. 2, Aquatic Chronic 3; H361f H412			
25550-98-5	Produits de réaction du phosphite de triphényle et de l'isodécaneol (1:2)			0,1 - < 1 %
	701-374-4		01-2119962888-14	
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H317 H412			
	Trioxyde de molybdène, produits de réaction avec le bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] hydrogénodithiophosphate			0,1 - < 1 %
	947-946-9		01-2120772600-59	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 4; H315 H317 H413			
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine			0,1 - < 1 %
	939-700-4		01-2119982395-25	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 3 de 16

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68425-15-0	270-335-7	polysulfures de di-tert-dodécyle	1 - < 3 %
		par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
68411-46-1	270-128-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	0,1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
25550-98-5	701-374-4	Produits de réaction du phosphite de triphényle et de l'isodécaneol (1:2)	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
	939-700-4	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3313 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigable,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 4 de 16

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Pour les secouristes

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 5 de 16

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.
Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

lubrifiant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 6 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,6 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,08 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,14 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,04 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,04 mg/kg p.c./jour
25550-98-5	Produits de réaction du phosphite de triphényle et de l'isodécaneol (1:2)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	70,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	50 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	35 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	25 mg/kg p.c./jour
	Trioxyde de molybdène, produits de réaction avec le bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] hydrogénodithiophosphate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	4,93 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	1,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,87 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,5 mg/kg p.c./jour
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	1,3 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,2 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 7 de 16

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
	Milieu environnemental	
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	
Eau douce		0,034 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,51 mg/l
Eau de mer		0,003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,446 mg/kg
Sédiment marin		0,045 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		1,76 mg/kg
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine	
Eau douce		0,001 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,01 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,69 mg/l

Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)
Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.
EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min
Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm
EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 8 de 16

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.
Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	vert	
Odeur:	comme de l'huile minérale	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	200 °C	
Inflammabilité:	non applicable non applicable	
Point d'éclair:	> 200 °C	ISO 3679
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):		DIN 19268
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	268 mm ² /s	DIN EN ISO 3104
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	0,8923 g/cm ³	DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé	

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Viscosité dynamique:

DIN 53019-1

Durée d'écoulement:

DIN EN ISO 2431

(à 20 °C)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 9 de 16

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 10 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68425-15-0	polysulfures de di-tert-dodécyle				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >20 mg/l	Rat		
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		
25550-98-5	Produits de réaction du phosphite de triphényle et de l'isodécanol (1:2)				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine				
	orale	DL50 3313 mg/kg	Rat	Study report (1981)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2012)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (polysulfures de di-tert-dodécyle; Produits de réaction du phosphite de triphényle et de l'isodécanol (1:2); Trioxyde de molybdène, produits de réaction avec le bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)]hydrogénodithiophosphate; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.
Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 11 de 16

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres sections: 2.1, 4.2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 12 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68425-15-0	polysulfures de di-tert-dodécyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (1988)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2006)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 51 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2004)	OECD Guideline 202
25550-98-5	Produits de réaction du phosphite de triphényle et de l'isodécaneol (1:2)					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 45 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1993)	other: 87/302/EEC, Algal inhibition test
	Trioxyde de molybdène, produits de réaction avec le bis[O,O-bis(2-éthylhexyl)] hydrogénodithiophosphate					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 1000 mg/l ()	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,3 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (1988)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,976 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2013)	OECD Guideline 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 13 de 16

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	> 6
25550-98-5	Produits de réaction du phosphite de triphényle et de l'isodécaneol (1:2)	9,32
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine	6,56

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	411	Cyprinus carpio	Study report (2000)
25550-98-5	Produits de réaction du phosphite de triphényle et de l'isodécaneol (1:2)	606,5		US EPA (2009)
	Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(4-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(5-méthyl-2H-1,2,3-benzotriazole-2-yl)méthyl]amine; Bis(2-éthylhexyl)[(6-méthyl-1H-1,2,3-benzotriazole-1-yl)méthyl]amine	1676		EPIWIN (2011)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 14 de 16

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 15 de 16

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 75Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles: Aucune information disponible.Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures: Aucune information disponible.Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,6,9,11,16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TS Kettenöl Ultimate 100 ml B

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: 1105528

Page 16 de 16

Abréviations et acronymes

Skin Irrit: Irritation cutanée
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
Repr: Toxicité pour la reproduction
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IATA: International Air Transport Association
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level
WEL: Workplace Exposure Limits
TWA (EC): Time-Weighted Average
ATE: Acute Toxicity Estimate
ATEL (EC): Short Term Exposure Limit
LC50: Lethal Concentration
EC50: half maximal Effective Concentration
ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)